Vol. XVII. **Saint-Boniface, Manitoba, 19 Avril 1888** **No. 27.**

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.





REPRODUCTIONS.

LE PRINTEMPS.

J'aime le printemps, moi, quand au haut des collines
L'astre brillant du jour se lève radieux,
Quand la reine des nuits, aux couleurs argentines,
Doucement apparait dans la voûte des cieux !

J'aime le printemps, moi, quand la douce verdure
Sur tous les alentours étend son vert manteau,
Quand au fond du vallon, avec un doux murmure
Le bouillant "ruisselet" va se faire ruisseau !

J'aime le printemps, moi, quand l'opaque bocage
Commence à retentir des joyeuses chansons,
Que les petits oiseaux, sous le naissant feuillage,
S'empressent de jeter à tous les environs !

J'aime le printemps, moi, quand le charmant parterre
Commence à se couvrir de mille et mille fleurs ;
Et quand le soleil d'or se montrant à la terre,
Fait briller de la nuit les perles et les fleurs !

Et voyant l'univers plein de magnificences
J'élève mon esprit vers le Dieu Créateur,
Le Maitre souverain de toutes les puissances,
Lui, si tendre et si bon, l'idéal du bonheur !

MAXIMILIEN COUPAL.

PENSEES.

—Jamais les femmes du monde n'ont tant bavardé et si peu causé.

—Mûrir, mûrir ! On durcit à de certaines places, on pourrit à d'autres ; on ne mûrit pas.

—Ayez honte de mourir avant d'avoir gagné quelque victoire pour l'humanité.

—Heureures les nations qui ressentent leurs malheurs plus vivement encore qu'elles ne jouissent de leurs triomphes !

—L'ivresse voile le regard, altère la claire conception de la réalité ; elle fait oublier à ceux qui gouvernent les leçons du passé.

—L'ami qui s'abstient de rendre de petits rervices, se réservant pour les grands, est comme un mauvais riche qui, avec des billets de mille francs en poche, se dispense de donner un sou à un pauvre.

CHATIMENTS PROVIDENTIELS.

"Dieu fait l'histoire !" Comment, en effet, ne pas reconnaître la main de Dieu dans ces coups imprévus qui frappent tour à tour les contempteurs de la justice et de la religion !

De tous les hommes néfastes qui donnèrent leur concours aux décrets contre les Congrégations, en France, il en reste peu aujourd'hui qui n'aient eu à subir les représailles de la providence.

Ces décrets, Gambetta les provoqua ; Gambetta se couvre de ridicule dans son gouvernement d'un jour et périt misérablement, poussé au tombeau par une main qui n'appartient pas au *cléricalisme.*

Ces décrets, M. Grévy les signa ; et cet homme fait aujourd'hui pitié à ses victimes, condamné qu'il est dans la personne de son gendre à franchir le seuil de la police correctionnelle, contraint de visiter, le déshonneur au front, ces prisons qu'il ne peut pas crocheter comme de simples chapelles, réduit à léguer à sa postérité non plus la gloire, mais un nom flétri.

Ces décrets, M. Jules Ferry les inspira, proposant aux Chambres son article 7; Jules Ferry s'est entendu appeler par ces mêmes Chambres indignées "le dernier des lâches et le dernier des menteurs." Il avait fomenté l'émeute de la rue contre les couvents, l'émeute de la rue l'a précipité à terre, au moment où il allait s'asseoir sur le fauteuil présidentiel laissé vide par l'austère Grévy.

Ces décrets, M. de Freycinet les fulmina ; et au mépris qui s'attache à son nom, aux coups qui ont frappé ses complices, M. de Freycinet, qui voit passer à d'autres des honneurs longtemps longtemps caressés et convoités, sait que, s'il n'est pas encore foudroyé, il est déjà sifflé.

Ces décrets, un homme qui aurait pu et dû les rendre vains en laissant présider la justice au tribunal des conflits, les confirma ; et la justice a laissé tomber de son siége dans l'ignominie son plus haut représentant : M. Cazot a été emporté dans la débâcle d'un procès financier... *Et nunc... erudimini qui judicatis terram.*

Nous ne dirons rien des crocheteurs de second ordre, dont plusieurs ont fini si misérablement, qu'il est impossible de ne pas reconnaître la verge de la justice de Dieu. Nous ne prétendons pas émettre en principe que tous les méfaits des hommes sont punis ici-bas, non ; nous savons au contraire que la justice divine n'aura son cours complet que sur l'autre bord du tombeau. Mais Dieu se plait à nous montrer montrer quelques-uns de ces coups, afin de contenir les méchants et d'encourager les bons dans leurs luttes centre le mal.

F. CLAUZEL, S.J.

LA DERNIÈRE DÉCORATION DU VIEUX SOLDAT.

Au commencement de l'hiver de 1877, deux étrangers frappaient à la porte de l'antique château de Fouquerolles, entre Dreux et Nogent-le-Roi. Ils venaient rendre une dernière visite au maître du pauvre manoir, le colonel Chandres, vieillard plus qu'octogénaire. L'un des visiteurs était le commandant Coulomb, l'autre le capitaine de Lormay. Celui-ci, fort jeune encore, avait été élevé par le colonel ; celui-là, âgé d'environ quarante ans, se souvenait qu'à son début dans la carrière des armes, le colonel Chandres était son unique appui, sen mentor et son ami.

Plongé dans un vaste fauteuil qui venait des ancêtres, le vieillard promenait un regard douloureux sur le feu vif et pétillant qui éclairait son salon. Le plus profond silence régnait autour de lui.

Presque cachée par les rideaux de la fenêtre, une sœur de charité assistait le vieux soldat. A de longs intervalles, cette sœur se levait, présentait une coupe au malade, réchauffait quelque breuvage, puis, sans prononcer une parole, reprenait sa place accoutumée.

Lorsque le jardinier eut annoncé au vieillard l'arrivée du commandant Coulomb et du capitaine de Lormay, le vétéran fit un mouvement pour se lever ; mais les forces lui manquèrent. Son front s'illumina, et un éclair de bonheur passa sur son pâle visage. Ses mains tremblèrent, et sa tête se releva comme au temps où la trompette le réveillait.

Les deux voyageurs entrèrent cherchant à étouffer le bruit de leurs pas. Leurs physionomies exprimaient cette crainte vague, cette sorte de respect que l'on ressent près d'un vieillard mourant.

—Venez donc, mes amis, dit le colonel, vous me rendez la santé ; approchez plus près encore.

En prononçant ces paroles, le vieillard ouvrait ses bras, et une larme glissait sur ses joues flétries.

La sœur se leva.

—Demeurez, ma sœur, lui dit le malade ; ceux-ci sont des soldats, nous serons en famille.

La sœur n'était pas jeune, et les fatigues, encore plus que les ans, avaient durement courbé son corps. Ses traits respiraient la résignation, et il y avait une lueur de joie, comme une vague espérance qu'elle seule entrevoyait.

Trois soldats qui se retrouvent, parlent de guerres, de batailles, d'assauts et surtout des glorieuses souffrances d'autrefois.

Le second jour, les histoires de la veille furent reprises. Mais cette fois, le curé du village assistait à la conversation.

Il est bien connu, le curé du village, connu par sa charité surtout, par son caractère énergique et bon, et aussi par son esprit. Tous ses paroissiens avaient reçu de lui le baptême et la première communion ; car il était de l'âge du colonel, son vieil ami.

Or, pendant une belle matinée d'hiver, les rayons du soleil éclairaient la chambre du malade, que cette vue réjouissait. Il se sentait plus fort, et son esprit avait repris toute sa puissance. L'entretien, plus alerte que jamais, s'élançait par bonds rapides de Moscou à Lisbonne, et des Flandres au royaume de Naples.

Mis en bonne humeur, le colonel dit à la sœur toujours silencieuse :

—Tout cela vous surprend, ma chère, et vous comparez sans doute nos existences tourmentées à votre vie paisible, abritée derrière les murs du cloître ; vous ignorez les fatigues de ce monde, et n'avez pas entendu le cri des mourants.

Le prêtre interrompit d'un signe les paroles du colonel, et, se retournant vers la sœur de charité, il prononça ces mots :

—Mon enfant, vous avez veillé trois longues nuits de suite : allez goûter quelque heures de repos.

La sœur s'éloigna.

Un silence se fit presque solennel. Le curé avait les yeux fixés sur une brillante panoplie composée de sabres, d'épées, de pistolets et de décorations. Puis il dit avec bonhomie :

"Voilà donc le souvenir de vos campagnes, mon vieil ami ? De l'acier et des cicatrices. C'est le fruit de vos campagnes, campagnes glorieuses, puisque le mot de patrie s'y trouvait mêlé. Soyez fiers, Messieurs, de vos campagnes ; mais humiliez-vous, en apprenant que cette pauvre sœur de charité, si humble. si timide, si simple, a plus de campagnes que vous trois ensemble.

"Ah ! Messieurs, vous êtes bien fiers du sang versé par vos mains ; sachez que cette sœur en a plus étanché que tous ensemble vous n'en avez répandu. Elle a vu la mort de plus près que vous ne sauriez la rencontrer à la bataille. Vos morts de la bataille sont sont promptes et brillantes, embellies par l'uniforme, enivrées du parfum de la poudre. Les morts qu'elle a vues, sont hideuses, pâles et décharnées. Vous avez vu tomber des généraux, l'épée haute et l'œil en feu ; elle soutenait, pendant ce temps, l'agonie d'un forçat, dont elle respirait le souffle empoisonné.

"Vous avez traversé l'Europe, elle a parcouru le monde ; vous avez semé la mort, elle a rendu la vie ; vous avez conquis des grades, des honneurs, une célébrité plus ou moins éclatante ; elle est ignorée au lieu même où elle habite, marchant dans l'ombre sans jamais réveiller un écho.

"Je salue vos campagnes, Messieurs, mais saluez aussi les campagnes de l'Eglise, dont cette pauvre femme n'est qu'un simple soldat."

Le curé cessa de parler.

Quelles pensées s'agitèrent dans ces âmes guerrières ?

Le silence dura longtemps. Il fut interrompu par le colonel qui, d'une voix faible, adressa quelques mots au capitaine de Lormay. Celui-ci s'approchant de la panoplie, prit une épée et la remit au vétéran. A la poignée de cetté épée deux décorations étaient suspendues par leurs rubans rouges : la croix de Saint-Louis et celle d'officier de la Légion d'honneur. Le vieux soldat soutint son épée d'une main tremblante, enveloppant d'un lond regard ce qu'il nommait ses reliques.

La mort approchait, et le curé cherchait vainement à s'entretenir en particulier. Le vieux soldat ne répondait que par des signes de tête faciles à interpréter. Il n'opposait pas un refus, mais la force d'inertie, toujours puissante, lorsque les moments sont précieux.

Le prêtre s'arrêtant près de la sœur de charité, lui dit à voix basse :

—Parlez-lui donc ; car la mort est proche.

La sœur revint à la couche, où le vieillard considérait toujours son épée et ses décorations :

—C'est beau, fit-elle avec un sourire divin ; ce sont là vos

campagnes, colonel. Permettez-moi de placer les miennes près des vôtres.

En même temps, la sœur posait un crucifix sur l'épée. Le vieux soldat considéra la pauvre fille, et vit ses yeux mouillés de larmes. D'une main ferme il prit le crucifix; mais en même temps il saisit, sans le vouloir, l'épée et les décorations. Celles-ci balancèrent un instant au-dessus de la croix d'ébène au Christ d'ivoire.

Le visage du mourant sembla se ranimer. D'un signe, il fit comprendre qu'il voulait être seul avec le prêtre.

Une heure après, les serviteurs et les voisins étaient agenouillés dans la chambre du vieux colonel. L'agonie commençait. Le curé était au chevet, tandis que la sœur de charité, la tête dans ses mains, priait au pied du lit. Le vieillard ne respirait qu'avec peine, et son regard, déjà voilé, cherchait vaguement le capitaine de Lormay et le commandant Coulomb.

Tout à coup, il sembla renaitre à la vie, se souleva par un suprême effort, et, enveloppant la sœur de charité de son dernier regard, il voulut parler... mais ses lèvres ne prononcèrent que ces deux mots: *nos campagnes.*

Il s'affaissa sur l'oreiller; l'épée et les décorations glissèrent jusqu'à terre, tandis que le crucifix demeurait sur la poitrine du mort.

Le Général AMBERT.

Le Manitoba.

Jeudi, 19 Avril 1888.

LA LEGISLATURE.

C'est jeudi dernier qu'a eû lieu la réouverture des séances de notre législature; mais cette séance ne dura qu'un instant et fut ajournée à lundi.

∴

L'on peut dire que les travaux de la présente session ne sont commencés qu'avec la présente semaine, car depuis lundi les séances sont régulière, chaque jour, et les membres se sont mis à l'œuvre. Le gouvernement a déjà soumis plusieurs des projets de loi qui font partie de son programme

∴

Parmi les projets de loi déjà introduits, le plus important est, sans contredit, l'amendement à la loi électorale. Le gouvernement demande l'introduction du suffrage universel et se contente de modifier la loi actuelle pour mettre le nouveau système en opération. C'est-à-dire que la loi reste la même moins ce changement.

∴

L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Roblin, le nouveau député de Dufferin Nord, appuyé par M. Gelley, député de Cartier. M. Roblin a fait un excellent discours, nourri de statistiques bien intéressantes et donné avec talent. M. Gelley a exposé la politique du gouvernement actuel auquel il s'est rallié.

∴

Dans leurs discours, MM. Roblin et Gelley se sont efforcés de faire valoir la politique de l'administration qu'ils appuient; mais nous avons remarqué une divergence d'opinion entre eux sur la question de la rédistribution des divisions électorales. M. Roblin, en parlant du projet du gouvernement a dit: nous allons partager la province strictement sur le principe de la représentation basée sur la population, *sans égard à la religion ou à la nationalité des individus.* De son côté, M. Gelley nous promit que le gouvernement traiterait la population canadienne-française avec la même libéralité que par le passé et que nous ne perdrons rien de notre part d'influence. Dans un avenir très-prochain, nous verrons lequel des deux députés était le mieux inspiré.

∴

Voici comment les comités permanents ont été formés pour cette session de la législature:

PRIVILÉGES ET ÉLECTIONS.—Les hons. MM. Jones et Prendergast, et MM. Crawford, Gelley, Kirchhoffer, Macbeth, Smith, Winram, Brown et Robinson.

AMENDEMENTS AUX LOIS—Les hons. MM. Jones, Martin et Prendergast, et MM. Macarthur, Kirchhoffer, Leacock, MacBeth, McLean, Thompson (Cypress), Luxton, Smart, Douglas et Young.

BILLS PRIVÉS.—Les hons. MM. Martin, Norquay et Brown, et MM. Roblin, Jackson, Francis, Drewry, Leacock, Macdonell, Marion, Thompson (Norfolk), Young et Luxton.

ORDRES PERMANENTS.—Les hons. MM. Greenway, Prendergast, Norquay et Harrison, et MM. Alexander, Leacock, Martin (Morris), McKenzie, McLean, Robinson, Smith, Thompson (Cypress) et Drewry.

COMPTES PUBLICS.—Les hons. MM. Greenway, Smart, Jones, Norquay, LaRivière et Harrison, et MM. Roblin, McLean, Jackson, Drewry, Macdonell, Martin (Morris) et Macarthur.

IMPRESSIONS.—L'hon. M. Martin et MM. Roblin, Alexander, Jackson, Francis, Douglas, Gillies, MacBeth, Macdonell, Marion, Thompson (Norfolk), Winram et Robinson.

LA BIBLIOTHÈQUE.—Les hons. MM. Glass et LaRivière, et MM. Crawford, Douglas, Gelley, Gillies, Kirchhoffer, Martin (Morris) McKenzie, Smith, Thompson (Cypress), Young, Marion et Mcarthur.

∴

A la séance de lundi, il y a eu une passe d'armes assez vive entre le premier ministre Greenway et le chef de l'opposition Norquay. La question longtemps débattue de l'abolition du monopole étant réglée, il reste à décider à qui doit en revenir le mérite. M. Norquay a commencé la guerre et M Greenway a été témoin de la victoire, après être devenu le commandant, en sorte que tous deux ayant pris part à l'engagement peuvent aussi réclamer leur part de mérite. C'est ce que le public est bien disposé à leur accorder; mais, à notre point de vue, le mérite de M. Norquay est plus grand, puisqu'en prenant l'attitude qu'on connaît il se séparait de ses amis politiques tandis que M. Greenway et les siens ne faisaient que combattre leurs ennemis.

IMMIGRATION.

Plusieurs des colons Canadiens-français qui nous sont arrivés il y a quelques jours, ont acheté des terres et sont retournés en province de Québec y chercher leurs familles.

D'autres qui étaient venus pour visiter le pays sont repartis tellement satisfaits qu'ils sont décidés à vendre les propriétés qu'ils possèdent là-bas et à revenir le plus tôt possible grossir nos rangs et prendre leur part des avantages que Manitoba offre comme pays agricole à nos compatriotes de Québec.

Nous avons noté dans le temps l'arrivée d'un nombre assez considérable de colons belges. Nous sommes heureux aujourd'hui de dire que des 46 qui se sont fixés à Saint-Alphonse, plusieurs ont déjà pris des homesteads et plusieurs autres se préparent à en prendre.

Parlant de ce courant d'émigration et de celui de la province de Québec en particulier, voici ce que dit notre excellent confrère de *La Presse*, de Montréal:

"L'émigration de la province de Québec se dirige maintenant vers le Nord-Ouest au lieu de prendre la route des Etats-Unis. C'est un fait consolant. Heureux ceux qui peuvent comprendre qu'ils ont mille fois plus d'avantages à s'établir comme colons qu'à travailler dans les manufactures américaines. Dans le Nord-Ouest ils établiront leurs enfants honorablement et ils assureront leur avenir......... ....

"Il y a de grands avantages pour les colons dans l'ouest où les terres sont à bien bon marché, excessivement facile à défricher et d'une fertilité extraordinaire.

"Il n'y a pas de doute que tous ces colons qui sont pas partis pour Manitoba et le Nord Ouest, seront dans quelques années des cultivateurs à l'aise et leurs enfants seront établis richement. Il est à espérer que cet exemple sera suivi par tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, sont obligés de laisser la province."

Nouvelles Politiques.

—Des nouvelles d'Ottawa nous disent que le terme d'office du lieut.-gouverneur Aikins sera continué jusqu'au 1er juillet prochain, et qu'alors l'hon. sénateur Schultz sera probablement son successeur.

—M. Allan sera bientôt fait ministre d'agriculture dans le gouvernement de M. Mowat. M. Allan représente le comté de Simcoe-Est.

—Le gouvernement amendera bientôt la loi criminelle sur le libelle. La législation proposée pourvoiera à la garantie des frais devant être fournie par les demandeurs. L'amendement contiendra aussi une clause préservant les propriétaires des journaux d'être pris d'une province à une autre jusqu'à ce qu'une enquête préliminaire ait été tenue.

—Le revenu pour les neuf premiers mois de l'année fiscale est de $25,709 312, et la dépense s'élève à $23,670,286. Nous avons donc à l'heure actuelle un surplus de $2,-039,026.

—Voici l'état des subventions accordées aux chemins de fer depuis 1886. Sur le vote de $25,000,000 au chemin de fer du Pacifique, en 1881, Ontario en a eu $10,000,000; Manitoba, $2,100,000; le Nord-Ouest, $7.700,000; la Colombie Anglaise, $5 200,000.

Les montants votés sous l'acte général des subsides sont comme suit: En 1882, $1,508,000; 1883, $2,138,-400; 1884, $6,926,400; 1885, $2,-309.300; 1886, $2 470,665; 1887, $2,687,600; total, $18,840,365. Sur ce montant, $1,656,800 ont été cancellés, laissant une somme nette de $16.383 565.

Maintenant, ce montant total a été distribué comme suit aux provinces:

Ontario.	$3,846,800	$1,732,264
Québec	8 832,765	1,750,323
Nouv. Brunswick...	1,432,000	598,728
Nouvelle-Ecosse ...	1,472,000	150,009
ColombieAnglaise.	750,000	750,000

—Une nombreuse et imposante députation est arrivée de Québec à Ottawa pour rencontrer Sir John, afin de lui demander un subside annuel de $160,000, pour la construction du pont projeté sur le Saint-Laurent, en face de Québec.

—L'honorable A. Ouimet, l'orateur de la chambre des Communes, visitera cet été le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise.

—La *Canadian Gazette*, de Londres, annonce que notre futur gouverneur général, Lord Stanley de Preston, s'embarquera pour le Canada dans les derniers jours de mai. Il sera accompagné du capitaine Colvelle, son secrétaire militaire, et des lieutenants Macmahon et Stanley, comme aides-de-camp.

—Les brefs pour les élections locales des comtés de Missisiquoi, Maskinongé et Hochelaga, viennent d'être émis. La présentation des candidats aura lieu le 21 et la votation est fixée au 28 de ce mois.

Les brefs d'élection pour les comtés de Shefford, Laval et peut-être Mégantic seront émis incessamment.

—On dit que M. Hurteau, ex-M.P. pour l'Assomption, sera appelé à remplir la vacance créée par la mort de l'hon. M. Rolland.

—A Ottawa et à Montréal, l'on parle de donner un grand banquet à l'hon. M. Taillon.

GABRIEL DUMONT.

M. Gabriel Dumont, le célèbre lieutenant de Riel dans la rébellion du Nord-Ouest, est arrivé dimanche à Montréal. Il est descendu à l'Hôtel Riendeau, avec M. Emile M. Riboulet, son agent. Gabriel Dumont doit, dit on, passer quelques jours à Montréal où il se propose de donner une conférence au Queen's Hall.

En réponse à cette question d'un des reporters du *Monde*: Quel est votre but en visitant le Canada? Dumont a répondu: Travailler pour obtenir une indemnité pour les métis qui ont pris les armes pendant la rébellion, l'indemnité accordée par le gouvernement ne pouvant être accordée qu'aux métis qui n'avaient pas participé à la révolte. Je me propose, s'il est possible, de donner une conférence dans le Queen's Hall. Ce matin je verrai M. Préfontaine, pour avoir son avis sur ce que je dois faire à Montréal afin de rendre justice aux Métis. Dans mes conférences je raconterai exactement comment les événements ont eu lieu pendant la guerre au Nord-Ouest.

VOL A LA BANQUE UNION.

La fuite de W. A. Cameron, caissier de la banque Union, a causé beaucoup d'émoi à Winnipeg samedi. Ce jeune homme, abusant de la confiance que ses supérieurs avaient en lui, prenait le chemin des Etats-Unis vendredi soir, après avoir enlevé de la voûte de sûreté de la banque près de $40,000. Samedi, il était arrêté à Pembina, de l'autre côté des lignes. M. Balfour, gérant de la banque, se rendit immédiatement en ce dernier endroit. Cameron avait en sa possession une somme $482. Cemeron a avoué qu'il y avait un déficit dans ses comptes, mais il n'a pas voulu en préciser le chiffre. Il a quitté Winnipeg parce qu'il redoutait la visite de l'inspecteur.

Il paraît qu'il a fait des aveux à M. Balfour puisque celui-ci à son retour fut remis en possession de la presque totalité de l'argent, c'est-à-dire $39,290 que l'on trouva dans un baril au rez-de-chaussée de l'hôtel de Harry McKittrick, à Winnipeg.

Ce dernier a été arrêté ainsi qu'un nommé Velie autre hôtellier de Winnipeg et D. A Diamond, teneur de livres de la maison John A. Tees & Cie qui vient de faillir. Tous trois sont accusés de complicité avec Cameron. Les aveux qu'a fait cet infidèle caissier lui a valu sa mise en liberté immédiate, et il paraît qu'il est encore à Pembina sans le sou et bien repentant de sa criminelle action.

L'examen préliminaire des prisonniers n'est pas encore commencé.

Nouvelles Religieuses.

—Le Révérend Père Raymel, de la Compagnie de Jésus, est mort soudainement samedi au Collège Sainte-Marie, Montréal, dans les circonstances suivantes:

Le Père Raymel était âgé de 66 ans. Ayant fait plusieurs courses matinales pour administrer le saint Viatique à plusieurs malades, il rentra vers neuf heures, le matin. Peu après son arrivée, il se sentit fatigué et pris d'un malaise étrange. On le conduisit à l'infirmerie, il s'affaissa frappé d'apoplexie foudroyante. On le releva, il était mort.

Le défunt était venu de France il y a grand nombre d'années et n'avait point de parents au Canada. Il fut d'abord missionnaire à Sandwich, Ont., avant de se faire Jésuite. Après son entrée dans la compagnie de Jésus, il devint missionnaire au Sault Sainte-Marie. Depuis quelques années, il exerçait le ministère à Montréal; il était directeur du Tiers-Ordre et de la Congrégration de la Bonne Mort.

—Une dépêche de Rome annonce que l'archevêque de Paris et l'évêque de la Havane seront promus au cardinalat dans le prochain consistoire.

—Les Sulpiciens ont l'intention de construire une chapelle en arrière de l'église Notre-Dame, à Montréal. Cette chapelle serait destinée aux différentes congrégations de la paroisse.

Choses et Autres.

—Plusieurs familles canadiennes qui habitaient l'Etat du Massachusetts depuis plusieurs années reviennent au pays, au moment où viennent de se fermer plusieurs manufactures de cet Etat.

—Le gouvernement a l'intention de faire faire de grandes améliorations au pénitencier de Kingston au montant de $30 à 40,000. Les travaux dureront près de trois années.

—On annonce la mort, arrivée samedi, de M. Alphonse Eug. Demers, co-propriétaire et éditeur de plusieurs journaux publiés à Québec, savoir: *Le Canadien*, *L'Evénement* et *Le Cultivateur*. M. Demers était le membre *senior* de la société de L. J. Demers et Frères. Il était âgé de 39 ans.

—Dans une brillante allocution, faite récemment au cercle du Luxembourg, à Paris, M. Jules Simon, après avoir insisté sur ce fait que les Français sont d'aussi bons colonisateurs que les autres peuples, puisqu'ils sont répandus dans tout l'univers, a fait une éloquente allusion au Canada:

"Nous avons perdu des colonies, dit-il, mais ce n'est pas à l'étranger, c'est à Paris que nous perdons nos conquêtes. Ce sont nos fautes politiques qui les compromettent. J'en appelle au Canada, ce pays, français malgré nous, et dont la conquête s'accomplit par les idées sans que la France s'en mêle."

Tout l'auditoire a applaudi.

—Voici quel sera maintenant le salaire des juges de la Cour du Banc de la Reine pour Manitoba: le juge en chef, $6,000; trois juges puisnés de la dite cour, $5,000 chacun.

Pour les Territoires du Nord-Ouest: cinq juges puisnés de la Cour Suprême, $5,000 chacun.

Il a été décidé que les juges qui siégeront au dehors du district où a été fixée leur résidence seront remboursés de leurs frais de voyage et toucheront, en outre, cinq piastres par jour pendant cette vacation.

—Une lettre privée reçue de Kankakee, Illinois, dit que Hector Chiniquy, le frère du fameux prêtre apostat de ce nom, vient de mourir à un âge avancé, après avoir reçu du curé de la paroisse les derniers sacrements que l'Eglise catholique donne à ses enfants à l'heure de la mort.—*La Minerve.*

—*L'Union des Cantons de l'Est* a changé de propriétaire et de rédacteur. C'est M. Arsène Piché, avocat, de Québec, qui en a fait l'acquisition. Il en sera le rédacteur.

—Montréal a enfin un chef de police. Lundi après-midi, après beaucoup de tâtonnements, le lieut.-colonel Hughes a été choisi. M. Hughes est venu au Nord Ouest avec le 65ème.

—La saison de la coupe du bois dans le haut de l'Ottawa et dans les grandes concessions forestières de la vallée de l'Ottawa est maintenant terminée et les marchands s'occupent maintenant à trainer leurs billots jusqu'aux cours d'eau les plus proches. La coupe est estimée à environ 700,000 0000 pieds. La "Canada Lumber Co." est en tête de la liste avec 80,000 000 pieds. On calcule que sur l'Ottawa et ses tributaires on a coupé 635,000.000 pieds et environ 350,000 pieds de bois carré; sur la rivière des français 18.000,000 pieds; dans les districts de Parry Sound, rivière du Sud et Whanapital 20 000 000 pieds et 150,-000 pieds de bois carré; rivière de l'Esturgeon 150,000.000. Toute cette énorme quantité de bois est expédiée par l'Ottawa excepté ce qui est coupé à Whanapital, qui descend à la baie Georgienne et est expédié par le C. P. R.

—L'actif de la succession de feu le sénateur Rolland est évalué à $500,000.

—Le nombre total des immigrants, colons et passagers, qui sont entrés au Canada, l'année dernière, a été de 175,572, contre 122,581 en 1886, et 105,096 en 1885. Ils sont venus au pays comme suit: par le Saint-Laurent, 32,740; par le pont Suspendu, 63,477; par les ports de l'intérieur, 10,297; par les ports des provinces maritimes, y compris les arrivages par Boston, Portland et New-York 25,880; par la Colombie-Anglaise, 13,354.

Nouvelles d'Europe.

—L'agitation en faveur du général Boulanger semble gagner tous les départements. Le conseil du département de la Haute-Loire a délibéré sur une proposition demandant la dissolution du parlement. Une motion pour réintégrer le général Boulanger dans l'armée a été discutée dans le conseil du département de Vaucluse. Le parti du général Boulanger est disposé à faire cause commune avec les bonapartistes. Aussitôt que le nouveau député prendra son siège en chambre, ce parti fusionné proposera la révision de la constitution. Cela amènera suppose-t-on une nouvelle crise crise qui forcera le président Carnot à céder sa charge au général Boulanger.

—On a arrêté à Genève un anarchiste français, nommé Morelle, qui est accusé d'avoir tenté de faire sauter avec de la dynamite l'église du Sacré-Cœur au quartier Montmartre, à Paris.

—Le général Boulanger fait plus de bruit que jamais en France. Il a été élu lundi dans le département du Nord par l'immeuse majorité de 96,627 voix. Ce triomphe éclatant dans le département le plus au nord de la France, venant à la suite de son élection dans la Dordogne, située au sud, donne un idée de la popularité dont il jouit dans tout le pays.

Son triomphe a donné lieu à de grandes réjouissances à Paris. On peut s'attendre à des événements intéressants en France d'ici à quelques jours.

—L'anxiété qu'on éprouve de toutes parts à Berlin au sujet de l'empereur est devenue plus intense samedi par la nouvelle publiée dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que les médecins ont dû recourir à de nouvelles mesures pour soulager le malade

On a jugé nécessaire, par suite de la contraction du canal respiratoire, de la gorge de l'empereur qui menaçait de l'étouffer, d'insérer une nouvelle canule. L'opération a été accomplie avec succès par le Dr Bergmann. Elle parut donner beaucoup de soulagement à l'empereur, mais, sur l'avis de ses médecins, il reposa tranquillement le reste du jour.

Les nouvelles venant du palais sont de plus en plus décourageantes. La contraction de la gorge de l'empereur prouve que la trachée a été attaquée et partant que la maladie s'étend en descendant vers les poumons. Ce développement de la maladie confirme la sagesse du traitement du Dr Mackenzie en n'enlevant pas le larynx de l'empereur.

—Par suite de la mort de M. Désiré Nisard, le doyen de l'Académie française est actuellement M. Ernest Legouvé, né le 15 février 1807. Depuis 1856, il fait partie de la Compagnie, où il a succédé à M. Ancelot.

Le plus jeune académicien est M. le comte d'Haussonville, successeur de M. Caro; il est né le 24 septembre 1843.

—L'on porte à cinquante le nombre de personnes qui se sont suicidées à Monte Carlo dans les derniers trois mois.

—Le *Gaulois*, de Paris, dit que cette année, même si la paix est maintenue, les frais de l'armée et de la marine dans les principaux pays du monde s'élèveront à environ 7,000 000,000 de francs, soit £280-000,000 sterling. Voici comment ce journal répartit ces dépenses: L'Allemagne, armée et marine, 914,000,-000 francs, pensions, fortifications, etc., 830,000,000 francs; France, tout compris, 1.037,000,000 francs; Russie, 1,014,739,986 francs; l'Angleterre, y compris l'armée de l'Inde, 1.247,000,000 francs; l'Autriche, 326.361,626 francs; l'Italie, 382,924,-000 francs; l'Espagne, 202,915,000 francs; la Turquie, 128,851,700 francs; la Hollande, 69,952,800 francs. Le reste du montant se répartit entre les autres pays.

—Le doyen des souverains d'Europe est, depuis la disparition de l'empereur Guillaume, le pape Léon XIII, qui est entré dans sa soixante-dix-neuvième année.

Après le pape vient le roi de Hollande qui est âgé de soixante et onze ans, puis la reine d'Angleterre et le roi de Danemark, qui ont soixante-neuf ans tous deux.

Le roi de Suède a cinquante-neuf ans, l'empereur François 1er d'Autriche cinquante-sept ans, et l'empereur d'Allemagne actuel, Frédéric III, aura cinquante-sept le 18 octobre prochain.

Quant au plus jeune souverain, il a deux ans: c'est Alphonse XIII d'Espagne.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 12 courant, Madame Alphonse Poirrer, un fils.

—A Saint-Vital, le 13 courant, Madame Henri Sansregret, une fille.

—En cette paroisse, le 17 courant, Madame Joseph Ranger, une fille.

—En cette ville, le 16 courant, Madame C. F. Beaudry, un fils.

MARIAGE.

—A Saint-Jean-Baptiste, le 11 courant, M. Philéas Fillion à Melle Elmire Cyr, fille de M. Alphonse Cyr, cultivateur. La bénédiction nuptiale a été donné par M. le curé Fillion, oncle du marié.

DECES.

—En cette ville, le 16 courant, à l'âge de 4 ans et 6 mois, Joseph, enfant de M. Joseph Beaubien.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ		Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20	A } Moosejaw { D	22 55
3 30	D } Moosejaw { A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 32	Glacier House B. C.	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.		Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est	
G10 00	F10 10	D†Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	†Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	†Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepte le jeudi. D. Tous les jours excepte le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AVIS

Avis est donné par les présentes qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba à sa présente session, pour obtenir un acte incorporant "*The Turtle Mountain and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne de chemin de fer à partir d'un point dans la quarante-neuvième parallèle de latitude en dedans des rangs vingt-quatre et vingt-cinq, à l'ouest du premier méridien principal, dans la Province de Manitoba de là dans une direction nord-ouest en traversant la rivière Souris près de Melita, dans le comté de Souris, frontière ouest de la dite province, avec pouvoir de construire et exploiter une ligne d'embranchement d'un point de la ligne plus haut décrite, jusqu'à ou près de la ville de Virden, avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne ou des lignes de télégraphe ou de téléphone et d'émaner des actions et des obligations et pour d'autres fins.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des requérants.

4ins 29.3.88

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 11 MAI prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier juillet prochain:

Balmoral et Pleasant Home, 1 fois par semaine, distance calculée 18 milles.

Balmoral et Stonewall, 2 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Beulah et Elkhorn, 2 fois par semaine, distance calculée 25 milles.

Binscarth Earm et Snake Creek, 1 fois par semaine, distance calculée 12½ milles.

Birtle et Moosomin, 2 fois par semaine, distance calculée 37 milles.

Birtle et Warleigh, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Brookdale et Carberry, 1 fois par semaine, distance calculée 20 milles.

Carberry et Wellwood, 2 fois par semaine, distance calculée 14½ milles.

Carlingville et Oak River, 2 fois par semaine, distance calculée 17 milles.

Carlyle et Clare, 1 fois par semaine, distance calculée 13 milles.

Clandeboye et Selkirk, 2 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Emerson et Stuartburn, 1 fois par semaine, distance calculée 29 milles.

Hayward et Qu'Appelle, 1 fois par semaine, distance calculée 12 milles.

Hun's Valley et Minnedosa, 1 fois par semaine, distance calculée 18 milles.

Icelandic River et Peguis, tous les quinze jours, distance calculée 60 milles.

Jolys et Otterburn, 3 fois par semaine, distance calculée 6 milles.

Jolys et Steinbach, 1 fois par semaine, distance calculée 36 milles.

Minnedosa et Station de chemin de fer, 8 fois par semaine, distance calculée ½ mille.

Moline et Rapid City, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Neepawa et Oberon, 2 fois par semaine, distance calculée 13 milles.

Neepawa et Station du chemin de fer, 8 fois par semaine, distance calculée ½ mille.

Oakland et Portage-la-Prairie, 1 fois par semaine, distance calculée 14 milles.

Oak River et Totonka, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.

Wapella et Station de chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ½ mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste mentionnés plus haut et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 9 mars 1888.
3ins. 29.3.88.

PERDUS.

Depuis le mois d'octobre dernier.

Un poulin qui aura deux ans au mois de juillet prochain, couleur crème, trois pattes blanches, tache blanche dans le front et une autre sur le nez.

Une pouliche qui aura deux ans au mois de juillet prochain, sous poil gris foncé, avec front gris pâle.

Une récompense très libérale sera donnée à qui donnera des informations sur ces deux animaux ou à qui les ramènera à

JOHN WRIGHT,
Plympton, Prairie Grove P.O., *Man.*

3ins.5.4.88,

Universite de Manitoba.

Avis est par les présentes donné que les examens de l Université de Manitoba commenceront lundi 14ème jour de mai prochain à 9 heures du matin, en la cité de Winnipeg. Les candidats devront, vingt jours avant les examens, donner au régistraire un avis de leur intention de se présenter aux examens. Ces avis devront être sur des blancs qui leur seront fournis par le régistraire sur demande. Les candidats devront aussi mentionner les matières sur lesquelles ils doivent passer leur examen. Dans le cas d'élèves appartenant à quelque collège affilié, ils devront faire contresigner leur avis par le principal ou supérieur du collège.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

3ins.5.4.88.

PERSONNEL.

—

M. Joseph Burke est revenu de Battleford où il était allé pour affaires.

—

M. C. H. Carbonneau a acheté le magasin de M. J. D. Chapdelaine à la Rivière Cyprès, Man., et a laissé Winnipeg pour aller là s'occuper de commerce.

—

M. Adjutor Lemieux, commis-voyageur pour une maison de Chicago, après avoir passé quelques jours au milieu de nous, a repris mardi la route des Etats-Unis.

—

M. A N. Lemieux, au service de la Cie du Pacifique depuis assez longtemps, a laissé Winnipeg pour Lévis, Qué., où il prend une position dans la maison de M. Edouard Couture.

—

L'hon. M. Norquay vient d'être nommé surintendant pour le Manitoba et le Nord-Ouest de la compagnie d'assurance *Mutual Life*, de New-York.

—

M. le comte de Jumilhac, récemment arrivé de France, est passé à Winnipeg la semaine dernière, en route pour Qu'Appelle où il a l'intention de s'établir.

—

M. Thomas Spence qui laissait Saint-Boniface il y a un peu plus d'un an pour Vancouver, B. C., est revenu avec sa famille afin de se fixer de nouveau au milieu de nous.

—

MM. les abbés Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, et Campeau, curé de Saint-Alphonse, étaient à l'archevêché hier.

—

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Dr Fafard, de cette ville, qui a été dangereusement malade pendant quelques jours, est maintenant hors de danger.

—

M. J. G. Phillion bien connu du public canadien-français, vient de vendre la maison de commerce qu'il avait à Virden et est revenu s'établir à Winnipeg avec sa famille. M. Phillion a accepté une position dans le magasin de MM J. L. Blair & Cie, où il invite cordialement ses anciennes et nombreuses pratiques de Saint-Boniface et de Winnipeg à aller lui rendre visite.

Chronique Locale.

—Pendant la semaine dernière, il est arrivé 668 émigrants à Winnipeg. Hommes, 543, femmes, 73, et enfants, 52.

—La maison John A. Tees & Cie, de Winnipeg, est en faillite. Il y a un passif de $71,000, tandis qu'il n'y a qu'un actif nominal de $20.-000.

—La sentence de Thomas Newton condamné, aux dernières assises, à être pendu le 30 de ce mois, pour le meurtre de John Ingo, vient d'être commuée par Son Excellence le Gouverneur-Général en emprisonnement pour la vie au pénitencier de Manitoba.

—La dernière *Gazette Officielle* contient les nominations suivantes :

23 décembre 1887.—Pour être juges de paix dans et pour la province de Manitoba : Wm H. Whimster, de Stonewall ; Silus Loney, de Saint-Eustache

3 mars 1888.—Samuel L. Bedson, de Stony Mountain ; Martin Shipley, de Victoria.

—Plusieurs ventes de terrains pour arrérages de taxes se feront dans le cours du mois prochain. Les trois suivantes sont annoncées :

Le 1er mai, la municipalité de DeSalaberry, à 2 heures p.m., à la salle d'encan de M. J. Wolf, Winnipeg ;

Le 3 mai, la municipalité de Sainte-Anne, à 11 heures a.m., à l'hôtel de ville de Saint-Boniface ;

Le 8 mai, la municipalité de Saint Norbert, à 11 heures a.m., au bureau de M. Geo. E. Fortin, avocat, Winnipeg.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Manitoba Southern, avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer commençant sur la rive ouest de la Rivière-Rouge à ou près de la ville de Morris, dans le comté de Morris, de là se prolongeant à l'ouest à travers les townships cinq (5) et six (6), jusqu'à un point dans les rangs seize (16) ou dix-sept (17), de là dans une direction nord-ouest jusqu'à un point à ou près de la cité de Brandon, de là au sud-ouest jusqu'à un point de la frontière ouest de la Province dans les townships quatre (4), cinq (5) ou six (6), et aussi de construire une ligne de chemin de fer du dit point de départ, dans une direction est ou nord-est jusqu'au Lac des Bois, avec pouvoir de construire et exploiter deux embranchements partant de points de la ligne du dit chemin de fer projete, l'une se rendant à la frontière internationale, par les rangs neuf (9), dix (10) et onze (11), à l'ouest du premier méridien et l'autre se rendant à la dite frontière par les rangs vingt-quatre (24) et vingt-cinq (25), à l'ouest du premier méridien, aussi avec pouvoir d'ériger et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone ou les deux, et d'emettre des obligations et du capital et pour toutes les autres fins nécessaires.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des requérants.

4ins 19.4.88



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 25 MAI prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offerts pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre

REABURN et WOODLANDS

vid Meadow Lea, à partir du 1er juillet. Distance calculée 13 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Reaburn, Meadow Lea et Woodlands et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 avril 1888.

3ins.12.4.88.

ENCAN.

M. LOUIS LEVRAULT annonce au public qu'il vendra à l'enchère, LUNDI, le 30 AVRIL, à 1 heure de l'après-midi, 4 chevaux, plusieurs voitures d'eté et d'hiver, harnais, etc.

Les conditions de la vente sont : moitié argent comptant et moitié à six mois avec garantie.

LOUIS LEVRAULT.

3ins.12.4.88.

MUNICIPALITE DE YOUVILLE.

AVIS est par les présentes donné :

1 Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalite de Youville pour l'année 1888, est deposé au bureau du soussigné ;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date ;

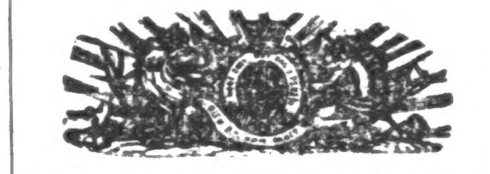
3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date ;

4. Que le conseil siégera en Cour de Révision le quinze (15) mai 1888, à la résidence de John Cameron à dix (10) heures de l'avant-midi pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à St. Jean-Beptiste, en mon bureau, le troisième jour d'avril 1888.

ALFRED DOZOIS,
Greffier.

4ins.12.4.88.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 18 MAI prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier juillet prochain :

COOK'S CREEK et WINNIPEG *vid* Oak Bank, Springfield et Montavista, deux fois par semaine, distance calculée 22 milles. Les voyages devront commencer et finir à Winnipeg.

RICHLAND et WINNIPEG *vid* Millbrook, Dundee, Sunnyside, Plympton et Suthwyn, deux fois par semaine, distance calculée, 37¾ milles. Les voyages pourront commencer à l'un ou l'autre des deux endroits.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offets peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste mentionnés plus haut et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 avril 1888.

3ins.12.4 88.

AVIS.

Prenez avis que demande sera faite à la présente Session de la Législature de Manitoba d'un Acte pour légaliser le Règlement No. 62 de la Municipalité de Norfolk-Sud.

Daté ce 5 avril 1888.

H. W. MacLEAN,
Solliciteur des requérants.

4ins.5.4.88.

AGRICULTURE.

CHOIX D'UN PORC POUR L'ENGRAISSEMENT.

On doit s'attacher à certains caractères qu'il est facile de résumer en quelques mots : le dos doit être généralement droit, mais une légère courbure de la ligne dorsale, à partir du cou jusqu'à la queue, ne saurait passer pour un défaut ; et ce n'est pas la seule condition, il faut encore que le dos soit large et bien arrondi, soit souple et élastique ; les jambes courtes et fines, le cou épais et court, le museau droit, les yeux vifs et la tête petite proportionnellement au corps.

Quelle que soit l'importance d'une bonne race, le régime alimentaire de son côté, exerce une influence prédominante sur les résultats de l'engraissement, aussi les recherches d'expérimentateurs se sont-elles constamment dirigées de ce côté. Dans la pratique, il convient d'étudier les avantages comparatifs des aliments selon qu'ils ont été donnés à l'état naturel, ou qu'ils ont été préalablement soumis à la cuisson.

UN CONSEIL PRATIQUE.

Un cheval d'un mauvais tempérament se tient les oreilles couchées ; un cheval qui rue est apte à avoir les jambes arquées ; un cheval qui bronche porte des blessures aux genoux ; on connait qu'un cheval est un grand mangeur et a une mauvaise digestion, quand il a la peau rude et dure et qu'elle ne remue pas facilement au toucher N'achetez jamais un cheval dont les organes respiratoires sont tous ruinés. Placez-vous l'oreille à côté du cœur et si vous entendez un bruit poussif c'est un indice de maladie.

UN PRÉJUGÉ.

Il y a un préjugé assez répandu parmi nos cultivateurs à propos de certaines maladies chez les pores caractarisées par les dents noires. On croit que dans ce cas, le meilleur remède est de briser les dents du porc Ce traitement cruel n'est d'aucune utilité ; car les *dents noires* ne sont pas du tout une maladie. Elles indiquent tout simplement des désordres intérieurs chez les pores, causés par une nourriture malsaine, acide. Ce qu'il y a de mieux à faire dans cette occasion, c'est de tenir les pores dans un état de grande propreté et de les nourrir avec des aliments appétissants et sains qui n'ont point sûri.

FACULTÉ GERMINATIVE DES GRAINES.

Il est toujours nécessaire de s'assurer des facultés germinatives des graines que l'on confie à la terre. Si l'on sème de mauvaises graines, c'est une perte pour le cultivateur ; il perd nonseulement les dépenses qu'il a faites, mais ses bénéfices sont réduits : de plus, avec une culture fourragère, il n'a plus les ressources pour alimenter ses animaux d'après le mode que l'expérience lui avait signalé comme étant le plus avantageux. Que l'on achète ses graines ou qu'on les produise, il est toujours bon de s'assurer si elles possèdent ou non leurs facultés germinatives. Pour les graines produites, cela est utile, principalement lorsqu'elles ont été récoltées par une température défavorable.

POUX DANS LE POULAILLER.

Comme la température se fait plus douce, il est bon de voir à ce que le poulailler ne soit pas infecté par les poux. J'ai déjà donné un moyen effectif de combattre cette nuisance, c'est d'induire les perchoirs d'huile de pétrole. Voici un autre moyen que je trouve dans l'*American Agriculturist* qui dit à ce propos :

L'huile et le soufre sont fatals à toutes espèces d'insectes. Un mélange de quatre onces de saindoux, une once de soufre, une once d'huile de pétrole, un drachme de crésote est un excellent remède pour se débarrasser de tous les insectes nuisibles et en particulier de ceux qui infectent le poulailler.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte autorisant le gouvernement de la Province de Manitoba, à bâtir un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la Rivière Assiniboine, dans la cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba ; et un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la dite Rivière Assiniboine à ou près de la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite Province, avec tous les pouvoirs, privilèges et autorité nécessaires à l'accomplissement de l'objet.

Daté à Winnipeg, ce 21 février 1888.

JOSEPH MARTIN,
Procureur-Général de Manitoba.

1 ins.23 2.88.

AVIS.

MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE, VENTE DE TERRAINS POUR TAXES.

En vertu d'un mandat émané par le préfet de la municipalité de Sainte-Anne, sous son seing et le sceau officiel de la dite municipalite, à moi adressé et portant la date du trente-unième jour de mars A.D. 1888, me commandant de prelever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnes et décrits, les arrerages de taxes dûs sur iceux et les frais :

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je procederai, jeudi, le troisième jour de mai A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Boniface, à la vente à l'enchère des dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

Description.	Section.	Township.	Range.	No. of acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented.
NW¼	9	9	7 E	160	42 09	0 80	42 89	Patented
SW¼	9	9	7 E	160	42 09	0 80	42 89	do
N½ L.S. 13	28	9	7 E	20	12 95	0 80	13 75	do
E½ SE¼	5	9	7 E	80	11 01	0 80	11 81	do
All of	4	9	7 E	640	92 55	0 80	93 35	do
NE¼	18	9	7 E	160	70 32	0 80	71 12	do
N½ SW¼ & NW¼	24	8	7 E	240	45 49	0 80	46 29	do
N½ SE¼ & NE¼	31	8	7 E	240	81 83	0 80	82 63	do
N½ SW¼ & NW¼	18	8	6 E	240	22 51	0 80	23 31	do
Lot 8, Ste. Anne	......	......	......	463	150 59	0 80	151 39	do
W½ NW¼ 4 & NE¼	5	9	6 E	240	38 70	0 80	39 50	do
Lot 53, Ste. Anne	......	......	......	220	85 67	0 80	86 47	do
SW¼ & W½ SE¼	3	9	6 E	240	60 42	0 80	61 27	do
N½ NE¼ 4 & SE¼	9	8	6 E	240	61 79	0 80	62 59	do
SE¼ 20 & W½ SW¼	21	8	6 E	240	45 18	0 80	45 98	do
SW¼ & W½ SE¼	2	8	7 E	240	30 60	0 80	31 40	do
NE¼ & E½ NW¼	10	8	7 E	240	42 47	0 80	43 27	do
NE¼ 22 & W½ NW¼	23	8	7 E	240	36 55	0 80	37 35	do
NE¼ 25 & S½ SE¼	36	8	7 E	240	41 47	0 80	42 27	do
NW¼ 2 & E½ NE¼	3	9	6 E	240	60 42	0 80	61 22	do
SW¼ 1 & E½ SE¼	2	8	7 E	240	29 63	0 80	30 43	do
NW¼ 27 & E½ NE¼	28	8	7 E	240	41 47	0 80	42 27	do
SE¼ 23 & N½ NE¼	14	8	7 E	240	21 27	0 80	22 07	do
NE¼	19	7	7 E	160	70 69	0 80	71 49	do
NW¼	15	7	7 E	160	53 89	0 80	54 69	do
S½ NW¼ & SW¼	12	8	7 E	240	60 51	0 80	61 31	do
E½ SE¼ 10 & NE¼	3	8	7 E	240	77 73	0 80	78 53	do
W½ SE¼ & SW¼	10	8	7 E	240	49 43	0 80	50 23	do
NE¼ & N½ SE¼	13	8	7 E	240	18 61	0 80	19 41	do
N½ NW¼ 14 & SW¼	23	8	7 E	240	65 29	0 80	66 09	do
NE¼ & E½ NW¼	20	8	6 E	240	115 02	0 80	115 82	do
East ½ Lot 62, Ste. Anne	......	......	......	96	33 07	0 80	33 87	do
SE¼ & E½ SW¼	1	9	6 E	240	64 90	0 80	65 70	do
SW¼ 5 & E½ SW¼	6	9	6 E	240	80 73	0 80	81 53	do
S½ NE¼ & SE¼	35	8	7 E	240	44 81	0 80	45 61	do
E½ of W½ & W½ NE¼	34	8	7 E	240	67 80	0 80	68 60	do
SE¼ & S½ NE¼	33	8	6 E	240	22 51	0 80	23 31	do
NE¼ fl. & nly. 86 ac. of NW¼	36	8	6 E	240	32 40	0 80	33 20	do
NW¼ & N½ SW¼	31	8	6 E	240	61 83	0 80	62 63	do
SE¼ 33 & W½ SW¼	34	8	7 E	240	67 80	0 80	68 60	do
NW¼ 33 & E½ NE¼	32	8	6 E	240	18 61	0 80	19 41	do
NW¼ & W½ NE¼	32	8	6 E	240	54 64	0 80	55 44	do
NE¼	9	9	7 E	160	67 06	0 80	67 86	do
SE¼ 12 & N½ NE¼	1	9	7 E	240	83 55	0 80	84 35	do
S½ S½ L.S. 1 & 2	32	9	7 E	20	9 27	0 80	10 07	do
W½ SW¼ 1 & SE¼	2	9	6 E	240	85 35	0 80	86 15	do
L.S. 12 of 1 & L.S. 9, 15 & 16	2	7	6 E	160	48 79	0 80	49 59	do
SE¼	6	7	7 E	114	38 15	0 80	38 95	do
NW¼	7	7	8 E	160	47 44	0 80	48 24	do
N½ N½	16	7	7 E	80	24 94	0 80	25 74	do
E½ L.S. 8 & 9	30	7	8 E	40	16 49	0 80	17 29	do
Wly. 5 chs. Lot 80, Ste. Anne	......	......	......	64	21 92	0 80	22 72	do
W½ NE¼ & NW¼	5	8	6 E	240	53 91	0 80	54 71	do
SW¼ 9 & N½ NW¼	4	8	6 E	240	43 33	0 80	44 13	do
Lot 9, Ste. Anne	......	......	......	203	25 48	0 80	26 28	do
Lot 5, Ste. Anne	......	......	......	$196\frac{2}{10}$	26 28	0 80	27 08	do
S½ SE¼ 6 & SW¼	5	8	6 E	240	30 26	0 80	31 06	do
Ely. 9 chs. Lot 73, Ste. Anne	......	......	......	54	7 70	0 80	8 50	do
S½ frac	9	8	7 E	262	47 19	0 80	47 99	do
N½ NW¼	3	8	6 E	80	14 20	0 80	15 00	do
SE¼ & S½ NE¼	3	8	6 E	240	42 42	0 80	43 22	do
SW¼ & S½ NW¼	4	8	6 E	240	53 91	0 80	54 71	do
SE¼ & E½ NE¼	5	8	6 E	240	51 29	0 80	52 09	do
E½ NE¼	9	8	6 E	80	12 09	0 80	12 89	do
SW¼ & W½ SE¼	2	8	6 E	240	41 03	0 80	41 83	do
SE¼ & S½ NE¼	19	8	6 E	240	30 93	0 80	31 73	do
Lot 21, Ste. Anne	......	......	......	91½	24 35	0 80	25 15	do
Lot 20, Ste. Anne	......	......	......	171	48 46	0 80	49 26	do
N½ NW¼ & NE¼	17	8	6 E	240	43 33	0 80	44 13	do
N½ NE¼	24	8	7 E	80	5 18	0 80	5 98	do
SE¼ 22 & N½ NE¼	15	8	7 E	240	33 54	0 80	34 34	do
S½ frac. SE¼	16	8	6 E	20	2 92	0 80	3 72	do
SW¼ 28 & W½ SE¼	28	8	6 E	240	30 70	0 80	31 50	do
NE¼ & N½ SE¼	19	8	8 E	240	29 59	0 80	30 39	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	6 E	240	46 20	0 80	47 00	do
Lot 26, Ste. Anne	......	......	......	192	47 65	0 80	48 45	do
Ely. 8 chs. Lot 42, Ste. Anne	......	......	......	140	16 75	0 80	17 55	do
SW¼ & W½ SE¼	6	9	6 E	240	58 12	0 80	58 92	do
Ely. 8 chs. Lot 27, Ste. Anne	......	......	......	142	44 56	0 80	45 36	do
Wly. 4 chs. of Ely. 6 chs. North of Public Road & Ely. 6 chs. South of Public Road of Lot 44, Ste. Anne	......	......	......	81	33 28	0 80	34 08	do
Lot 28, Ste. Anne	......	......	......	190	22 73	0 80	23 53	do
SE¼ 34 & N½ NE¼	27	8	7 E	240	33 07	0 80	33 87	do
SE¼ & E½ SW¼	32	8	7 E	240	46 09	0 80	46 89	do
Ely. 17 acres of the most Wly. 100 ac. of SW¼	27	8	6 E	17	3 32	0 80	4 12	do
SW¼ 2 & E½ SE¼	3	9	6 E	240	54 37	0 80	55 17	do
NE¼ & E½ NW¼	13	9	6 E	240	66 10	0 80	66 90	do
NW¼ 14 & E½ NE¼	15	9	6 E	240	56 95	0 80	57 75	do
SW¼ 15 & N½ NW¼	10	9	6 E	240	53 00	0 80	53 80	do
SW¼ & S½ NW¼	10	9	6 E	240	61 17	0 80	61 97	do
NE¼ & N½ SE¼	31	8	6 E	240	21 38	0 80	22 18	do
SE¼	25	8	7 E	240	20 65	0 80	21 45	do
S½ SW¼ 33 & NW¼	28	9	6 E	240	48 71	0 80	49 51	do
NW¼	32	9	7 E	160	30 94	0 80	31 74	do
NW¼	16	9	7 E	160	40 69	0 80	41 49	do
N½ L.S. 5 & 6 S½ L S. 11 & 12	33	9	7 E	80	16 27	0 80	17 07	do
SE¼	19	9	7 E	160	76 89	0 80	77 69	do
NW¼ & N½ SW¼	27	9	6 E	240	58 22	0 80	59 02	do
SW¼	3	8	7 E	160	35 97	0 80	36 77	do
W½ SE¼	5	9	7 E	80	11 44	0 80	12 24	do
N½ SE¼ & NE¼	27	9	6 E	240	70 94	0 80	71 74	do
E½ SW¼ & SE¼	34	9	6 E	240	56 27	0 80	57 07	do
NW¼	30	9	7 E	160	21 49	0 80	22 29	do
NW¼	15	9	7 E	160	16 80	0 80	17 60	do
SW¼	10	8	6 E	160	39 24	0 80	40 04	do
N½ frac. & SE¼ frac.	10	8	6 E	$374\frac{5}{10}$	85 67	0 80	86 47	do
SW¼	23	7	7 E	160	23 24	0 80	24 04	do
Lot 48. Ste. Anne	......	......	......	200	21 16	0 80	21 96	do
Sly. 10 chs. of 34 & Sly. 10 chs. of Ely. ½	33	7	7 E	120	15 07	0 80	15 87	do

Vente de Terrains pour Taxes, Municipalité de Ste. Anne.—*Suite.*

Description.	Section.	Township.	Range.	No. of Acres.	Arrears of Taxes.	Costs of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼	27	7	7 E	160	30 17	0 80	30 97	Patented
E½ E½	23	7	7 E	160	23 24	0 80	24 04	do
NW¼ & W½ NE¼	7	8	8 E	240	12 08	0 80	12 88	do
NW¼ 13 & S½ SW¼	24	8	7 E	240	18 88	0 80	19 68	do
Wly. $5\frac{65}{100}$ chs. Lot 63, Ste. Anne	......	......	......	88	16 96	0 80	17 86	do
Ely. 8 chs. of Wly. 13 chs. Lot 55, Ste. Anne	......	......	......	158	26 16	0 80	26 96	do
Ely. 2 chs. North of parish road of Lot 44, Ste. Anne	......	......	......	32	5 09	0 80	5 89	do
NE¼ 32 & W½ NW¼	33	8	7 E	240	26 94	0 80	27 74	do
Lot 32, Ste. Anne	......	......	......	97	7 81	0 80	8 61	do
Wly 6 chs. Lot 39, Ste. Anne	......	......	......	92	7 04	0 80	7 84	do
NW¼ 35 & E½ NE¼	34	9	6 E	240	29 11	0 80	29 91	do
Wly. 3 chs. Lot 35, Ste. Anne	......	......	......	52	9 06	0 80	9 87	do
NW¼ frac SW¼ & Wly. $35\frac{50}{100}$ ac. of SE¼	31	7	7 E	374[illegible]	227 28	0 80	228 08	do
Ely. 3 chs. of Lot 41	......	......	......	......	23 58	0 80	24 38	do

Daté à Sainte-Anne, ce 5ème jour d'Avril A.D. 1888.

EUGÈNE PARADIS,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS.

Vente de Terrains pour Taxes dans la Municipalite de Saint-Norbert.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Saint-Norbert, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité de Saint-Norbert, à moi adressé et daté du 3ème jour d'Avril A.D. 1888, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes dus respectivement sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, je mettrai les dits terrains en vente, à l'enchère, mardi le 8ème jour de Mai prochain à onze heures de l'avant-midi de ce jour, au bureau de Geo. E. Fortin, avocat, numéro 366, rue Principale, dans la cité de Winnipeg, Man., pour les dits arrérages de taxes et frais.

Parish.	Part of Lot.	No. of Lot.	Acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g	Total.	Patented or Unpatented.
St. Norbert.	Whole ...	220	92	26 05	1 40	27 45	Patented
St. Vital....	do ..	38	$59\frac{40}{100}$	13 22	1 40	14 62	do
St. Norbert.	do ..	246	116	33 66	1 40	35 06	do
do.	do ..	247	$114\frac{50}{100}$	33 22	1 40	34 62	do
Ste. Agathe	W pt of N 5 chs....	612	30	11 29	1 40	12 69	do
St. Norbert.	Whole ...	228	161	52 06	1 40	53 46	do
do	do ..	229	156	49 79	1 40	51 19	do
Ste. Agathe	N½........	580	$174\frac{26}{100}$	46 44	1 40	47 84	do
St. Norbert.	Whole ..	154 in. 2 m	$112\frac{80}{100}$	38 80	1 40	40 20	do
do	do ..	217	$97\frac{50}{100}$	19 48	1 40	20 88	do
St. Vital....	do ..	53	82	20 65	1 40	22 05	do
Ste. Agathe	do ..	552	$235\frac{38}{100}$	49 11	1 40	50 51	do
St. Norbert.	do ..	176 in. 2 m.	118	24 11	1 40	25 51	do
do	do ..	176 out. 2 m	$99\frac{59}{100}$	17 72	1 40	19 12	do
do	E part ...	142 do	106	17 50	1 40	18 90	do
do	S part....	153 do	$112\frac{79}{100}$	29 53	1 40	30 93	do
do	Whole ...	154 do	$91\frac{15}{100}$	24 25	1 40	25 65	do
do	do ..	186 in. 2 m.	$104\frac{34}{100}$	41 59	1 40	42 99	do
do	N part W Main Rd	149 do	44	15 00	1 40	16 40	do
do	Whole ...	186 out. 2 m	21	6 62	1 40	8 02	do
Ste. Agathe	do ..	554	$171\frac{19}{100}$	45 31	1 40	46 71	do
St. Vital....	W pt exc. 2 ac. near R. River.	49	$72\frac{50}{100}$	16 62	1 40	18 02	do
do ...	W pt of E 30 ac...	49	15	8 38	1 40	9 78	do
St. Norbert.	Whole ...	241	180	57 32	1 40	58 72	do
do	do ..	141 out. 2 m	$23\frac{90}{100}$	8 37	1 40	9 77	do

Description.	Section.	Township.	Range.	Acres.	Arrears of Taxes.	Costs of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
NE¼ & N½ NW¼	23	7	3 E	240	54 09	1 40	55 49	Patented
SW¼ & S½ SE¼	10	7	3 E	240	38 58	1 40	39 98	do
NE¼ & E½ NW¼	35	7	3 E	240	38 58	1 40	39 98	do
N½ SE½ & NE¼	36	8	3 E	240	25 46	1 40	26 86	do

Daté à Saint-Norbert, ce 4 avril A.D. 1888.

G. T. LANDRY,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer "La compagnie de pouvoir d'eau et de navigation de Winnipeg," avec pouvoir d'utiliser le pouvoir d'eau de l'Assiniboine, de creuser, faire et exploiter des canaux ou cours d'eau là ou cela sera nécessaire pour faire raccorder l'Assiniboine avec le Lac Manitoba et la Rivière Saskatchewan, et d'exploiter une ligne de bateaux sur les dites eaux et leurs affluents avec pouvoirs d'exproprier et vendre des terrains et d'ériger des lignes de télégraphe et de téléphone en rapport avec les dits travaux.

Daté le 21 mars A.D. 1888.

CHESTER GLASS,
Solliciteur des requérants.

4ins. 29.3.88.